



**Vidéoconférence informelle des ministres des affaires étrangères et
des ministres de l'intérieur
15 mars 2021**

La vidéoconférence informelle des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'intérieur sera coprésidée par le haut représentant, Josep **Borrell**, et par le ministre portugais de l'intérieur, Eduardo **Cabrita**. Elle commencera à **14 heures**.

Le principal point de l'ordre du jour sera un débat sur **la dimension extérieure de la politique migratoire de l'UE dans le cadre du nouveau pacte sur la migration et l'asile**.

La présidence portugaise donnera aussi aux ministres des informations sur sa proposition de lancement d'un **dialogue politique sur la justice et les affaires intérieures avec les pays d'Afrique du Nord**, axé sur le renforcement de la coopération opérationnelle.

Conférence de presse: vers 17 h 15 dans un format virtuel

[Vidéoconférence informelle des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'intérieur - page de la réunion](#)

[Transmission vidéo de l'événement, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La dimension extérieure de la politique migratoire de l'UE

Les ministres auront un échange de vues sur les aspects extérieurs de la politique migratoire de l'UE, dans le cadre du pacte sur la migration et l'asile. Ils axeront en particulier leurs discussions sur deux points:

- 1) la manière de renforcer la coopération avec les pays tiers d'une manière globale et mutuellement bénéfique, et
- 2) la manière d'améliorer la coordination et la coopération entre les acteurs de l'UE afin d'atteindre les objectifs en matière de migration

Sur la base d'un document de réflexion élaboré conjointement par la présidence et le haut représentant, les ministres débattront de la manière de **développer** au mieux et de renforcer encore la **coopération en matière de migration** avec les principaux pays tiers d'origine, de transit et de destination. En particulier, les ministres devraient axer leurs discussions sur l'approche à suivre pour que tous les aspects pertinents de la migration soient intégrés dans les relations globales de l'UE avec les pays tiers, sur la base d'objectifs communs avec nos pays partenaires. Le débat s'articulera autour des **politiques et instruments existants en matière de migration** qui peuvent être utilisés dans le cadre plus large des relations globales entre les États membres et les principaux pays tiers et autour de la forme que devraient prendre les prochaines étapes.

Les ministres débattront également de la manière dont les institutions et les États membres de l'UE peuvent **améliorer leur coordination et leur coopération**, en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes, afin de maximiser les effets de leurs initiatives avec les pays tiers. Ils examineront, entre autres, comment les outils et les ressources de l'UE et des États membres, y compris les ressources financières, peuvent se renforcer mutuellement pour relever les défis communs liés à la migration irrégulière et aux déplacements forcés, tout en abordant également les possibilités qu'une migration bien gérée peut offrir.

Les États membres s'accordent largement sur le fait qu'une politique migratoire efficace nécessite une coopération avec les pays partenaires. C'est ce que souligne également la Commission dans son **nouveau pacte sur la migration et l'asile**, qui propose des **partenariats mutuellement avantageux et sur mesure avec les pays d'origine et de transit**.

Afin de maximiser les effets de ces partenariats, l'UE et ses États membres doivent coopérer plus étroitement et de manière plus constructive avec les pays tiers. Ce faisant, l'UE et ses États membres devraient également assurer une coordination totale et veiller à la cohérence des actions et des messages à l'intention des pays partenaires.

Bien qu'il ne soit pas prévu d'aboutir à des conclusions écrites, les points de vue exprimés par les États membres seront pris en considération lors de la préparation des prochaines étapes de la mise en œuvre du concept de partenariats mutuellement avantageux avec les pays tiers.

- [Nouveau pacte sur la migration et l'asile](#)
- [Politique migratoire de l'UE](#)
- ["Approche de l'équipe d'Europe" à l'égard des pays partenaires](#)

Dialogue sur la justice et les affaires intérieures avec l'Afrique du Nord

La présidence présentera les éléments d'une proposition de dialogue global sur la justice et les affaires intérieures avec les pays partenaires d'Afrique du Nord. L'initiative, qui se concentrera sur le renforcement de la coopération opérationnelle avec un certain nombre de partenaires d'Afrique du Nord, se situe dans le droit-fil du partenariat renouvelé avec le voisinage méridional. Elle couvre un large éventail de sujets tels que la migration, la mobilité et la gestion des frontières, la sécurité, la grande criminalité organisée, la protection des données, la cybercriminalité et la cybersécurité, la coopération policière et judiciaire, la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux.

- [Partenariat renouvelé avec le voisinage méridional](#)
 - [Coopération avec le voisinage méridional](#)
-